

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Ajustement de l'organigramme de la Direction de la Vie Citoyenne
Educative et Sportive (DVCES)

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 organigramme

Dans le cadre de sa politique de développement du sport pour tous et afin de répondre aux besoins des administrés, des scolaires et du mouvement sportif, la Ville a engagé la construction du Centre Aquatique de Magenta (CAM) qui doit s'achever au dernier trimestre 2018. Ce projet phare pour la Ville, se veut plus attractif pour les familles et propose des activités nouvelles pour le plaisir des nouméens et nouméennes, par le biais d'équipements innovants et ludiques (toboggans, pentaglisses, lagune de jeu, vague statique, bassins de loisirs et d'apprentissage et bassin de nage). La prochaine ouverture de cette structure nécessite des ajustements organisationnels afin d'assurer son fonctionnement dans des conditions de sécurité, d'hygiène et d'accueil adéquates et de développer l'offre d'activités.

Ainsi, une étude globalisée de la gestion des trois piscines municipales sur les différents modes de fonctionnement réglementairement et financièrement réalisables a été réalisée. A l'issue, la mode de gestion préconisée est la suivante :

- confier les piscines municipales Jacques MOUREN et Henri DALY en gestion à une tierce entité dans le cadre d'un unique marché de prestation de service. Ce dispositif permettra une réduction des charges d'exploitation des deux équipements existants et des économies d'échelle notamment sur l'enveloppe RH dédiée au prestataire. Ce mode de gestion s'avère le plus adapté sur ces deux équipements dont les coûts de fonctionnement sont parfaitement identifiés et maîtrisés ;
- adopter un mode de gestion en régie du CAM en y transférant l'équipe des Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) et le poste d'agent d'entretien afin d'être acteur du développement de cette structure et des activités proposées.

Dans ce cadre le renforcement et l'encadrement des secteurs de l'animation et développement des activités sportives et aquatiques est nécessaire. La section « Animations » du Service Municipal des Sports (SMS) et son programme Sport Action (qui fête ses 20 ans en 2018) réalise un travail satisfaisant auprès des jeunes et des populations des quartiers de la Ville. Sans cesse en recherche d'accroissement de son action et d'activités variées et innovantes, ce dispositif arrive toutefois à ses limites organisationnelles, financières et humaines. Pour insuffler une nouvelle dynamique et, à moyens constants, s'adapter aux besoins grandissants des pratiquants, le SMS a choisi la carte de la polyvalence. C'est ainsi qu'a été créé le poste « hybride » d'agent d'accueil, d'entretien et d'animation positionné au complexe sportif de Montravel. Ce dispositif en place depuis le début de l'année montre déjà des résultats positifs : pas de dégradations, appropriation de l'équipement par les utilisateurs, renforcement de la présence, des animations et actions proposées sur ce secteur.

Afin de continuer sur cette réorientation globale du secteur de l'animation et d'assimiler l'ouverture d'une «superstructure» de loisirs qu'est le CAM, il est proposé de renommer la «Section Piscine du Ouen toro» en «Section Piscine» et de créer un poste de chargé de développement des activités sportives et aquatiques (catégorie A) directement rattaché au chef de service adjoint. D'un profil de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (CTAPS), ce poste permettra d'étoffer le programme Sport Action dans les quartiers et d'assurer le suivi des deux piscines confiées en marché en plus de la mise en valeur du CAM.

Pour compléter ce dispositif, il est proposé de changer de filière le poste d'adjoint au chef de service déjà existant d'administratif vers la filière CTAPS également. Ainsi, la colonne vertébrale du SMS sera renforcée sur son cœur de métier (1 poste de catégorie A - administratif et 2 postes de catégorie A - CTAPS).

En complément et afin de pouvoir assurer un large panel d'activités dans des conditions de sécurité réglementaire et sur un volume d'accessibilité au CAM accru (7 jours sur 7/10,5 mois sur 12), il est proposé de renforcer l'équipe des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) de 2 postes. En effet, pour pouvoir ouvrir tous les équipements du CAM simultanément, la réglementation impose un dispositif d'encadrement contraignant :

- 1 MNS au départ des pentaglisses ;
- 1 MNS au départ du toboggan ;
- 1 MNS à l'arrivée ;
- 1 MNS en charge de la surveillance de la vague statique ;
- 1 MNS en charge de la surveillance des bassins ludiques et lagune de jeu ;
- 2 MNS en surveillance du bassin de nage de 25 mètres.

De plus le volume horaire réglementaire de 39 heures semaine par agent nécessitera l'organisation des présences des équipes par un planning spécifique.

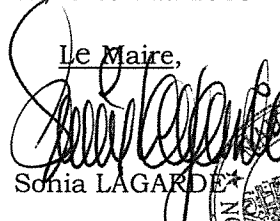
Ces renforcements sont rendus possibles par la suppression du poste de coordinateur adjoint de la Section Animation Sportives du SMS, d'un poste d'agent d'entretien et de trois postes à mi-temps de responsables d'office de la Section Personnel des Ecoles au Service Vie Educative, aujourd'hui vacants.

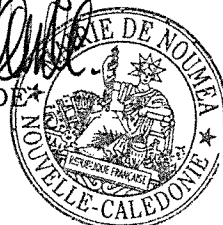
Enfin, dans le but de mieux identifier les chefs de sections il est proposé de renommer le responsable de la Section Administrative et Comptable en chef de section, et de la même manière de renommer le coordinateur des animations sportives de la Section Animations Sportives en chef de section.

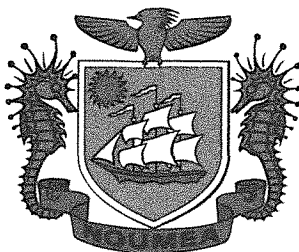
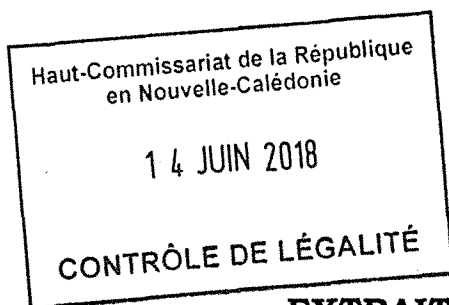
Il est précisé que l'ensemble de ces ajustements a un impact budgétaire évalué à 10.410.000 F/CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	:		M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
	:		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	30	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	:	45	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY
			M.	Christophe CHEVILLON		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/492
relative à l'ajustement de l'organigramme
de la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie,

VU la convention collective modifiée du 10 septembre 1959 applicable aux personnels ouvriers et assimilés des services publics du Territoire,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/528 du 21 avril 2015 relative à la réorganisation du secrétariat général de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/836 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/1031 du 12 décembre 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire, le 24 mai 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/98 du 15 mai 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 24 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, le nom de la Section Piscines du Ouen-Toro du Service des Sports de la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES) est modifié en Section Piscine.

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif du Service Municipal des Sports (SMS) de la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES) est fixé à 63,5 postes permanents répartis comme suit :

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)
- 2 postes de catégorie A (conseiller territorial APS normal)

La Section Administrative et Comptable :

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 4 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

La Section Piscine :

- 8 postes de catégorie B (éducateur territorial APS normal)
- 1,5 poste de contractuel (grille 1- entrée 1)

La Section Animations Sportives :

- 10 postes de catégorie B (éducateur territorial APS normal)
- 4,5 postes de contractuel (grille 1- entrée 2)

L'Equipe des Ateliers :

- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 2 postes de contractuel (grille 2- entrée 1)
- 2 postes de contractuel (grille 2 – entrée 2)
- 20.5 postes de contractuel (grille 1- entrée 1)
- 6 postes de contractuel (grille 1 – entrée 2)

ARTICLE 2 / MOUVEMENTS DE POSTES

Cette réorganisation génère les mouvements de postes indiqués ci-après :

SUPPRESSIONS	CREATIONS
DIRECTION DE LA VIE CITOYENNE EDUCATIVE ET SPORTIVE (DVCES)	
<u>Service Municipal des Sports</u> - 1 adjoint chef de service (cat. A, administratif) <u>Section animations sportives</u> - 1 coordinateur adjoint des animations sportives (cat. B, rédacteur normal) -1 coordinateur des animations sportives (cat. B, rédacteur normal) <u>Section administrative et comptable</u> - 1 responsable (cat. B, rédacteur normal) <u>Section Piscine du Ouen toro</u> - 4 éducateurs sportifs (cat. B, ETAPS) <u>Service Vie Educative</u> <u>Section Personnel des Ecoles</u> 1,5 responsable d'office- contractuel (grille 1 entrée 2) 1 agent d'entretien – contractuel (grille 1 entrée 1)	<u>Service Municipal des Sports</u> - 1 adjoint chef de service (cat. A, CTAPS) - 1 chargé de développement des activités sportives et aquatiques (cat. A, CTAPS) <u>Section animations sportives</u> - 1 chef de section (cat. B, ETAPS) <u>Section administrative et comptable</u> - 1 chef de section (cat. B, rédacteur normal) <u>Section Piscine</u> - 6 éducateurs sportifs (cat. B ETAPS)

ARTICLE 3/

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Le reste sans changement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

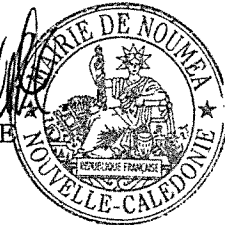
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.R.H. (dont T.P.S.)	- 2
D.F.	- 1
D.V.C.E.S.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
et notifié le
et ~~Le~~ publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

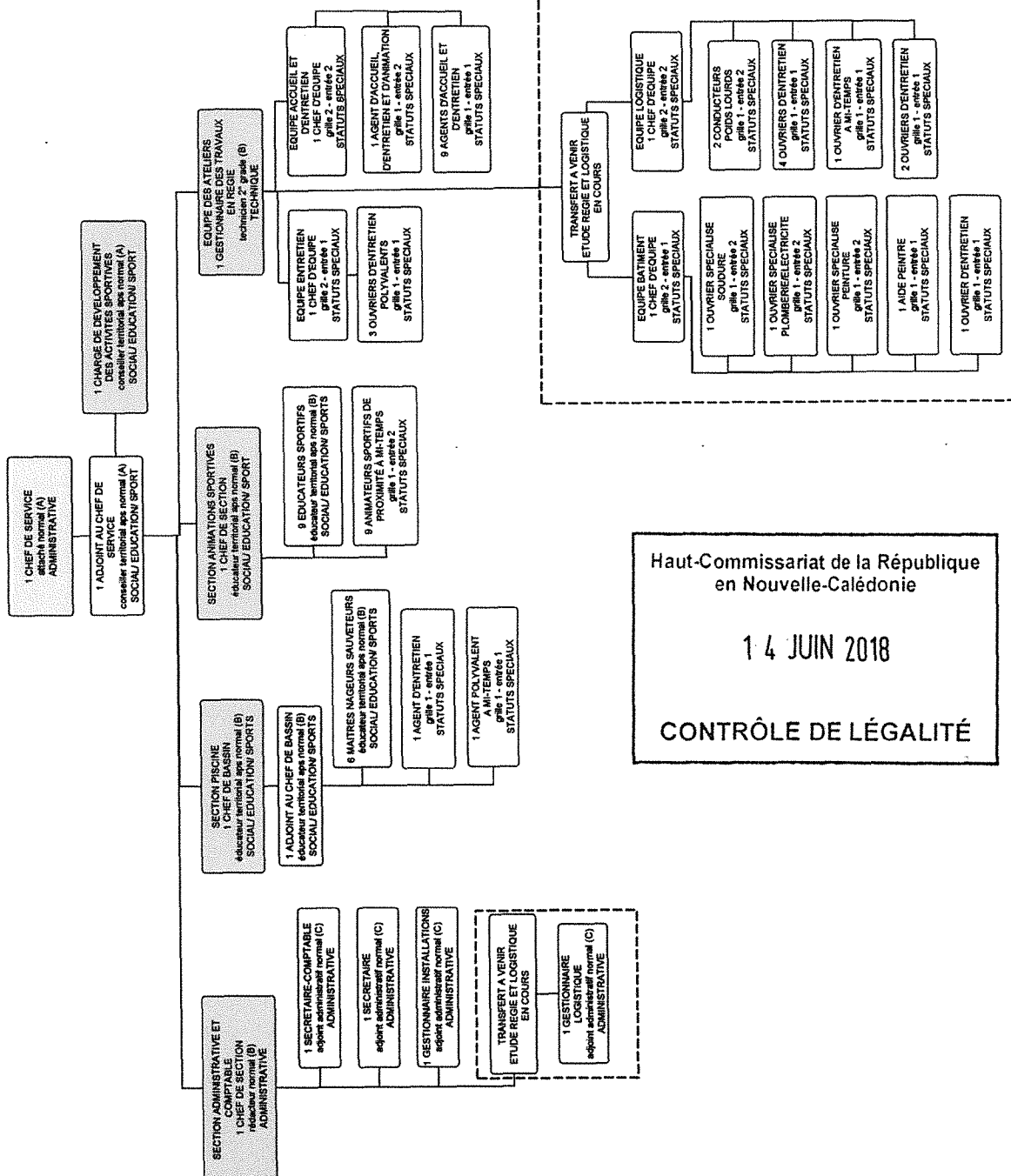
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMÉA

ANNEXE 1

SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Attaché normal (A) 1
Conseiller territorial aps normal 2
Rédacteur normal (B) 1
Technicien 2° grille (B) 1
Adjoint administratif normal (C) 4
Conseiller territorial aps normal 18
Grille 1 - entrée 1 22
Grille 1 - entrée 2 10,5
Grille 2 - entrée 1 2
Grille 2 - entrée 2 2
Total 63,5